



Demande de renseignements

Par **harmony83**, le **16/04/2015** à **14:13**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis le 1 novembre 2011 nous avons un bien immobilier en commun qui est à la vente depuis 2011 à ce jour nous avons eu un compromis de vente qui c'est soldé par un échec quelques jours avant la signature de la vente chez le notaire(les futurs acquéreurs n'avait pas obtenu de crédit et l'agence n'avait pas pris de réserve bon en fin bref) depuis elle est toujours en vente beaucoup de visites mais pas d'offre on à baissé le prix et toujours rien hors mon ex mari à un projet immobilier et il se retrouve coincé à cause du crédit encore en cours . Je n'ai pas les moyens de lui racheter une soulte mais voilà ma question on c'est mis d'accord de vendre notre bien à mon nouveau compagnon (prix du crédit restant + montant de la part lui revenant en cas de vente à un acquéreur lambda) je deviendrais co emprunteur au niveau du crédit pour que notre fils ne soit pas léser en cas de décès, d'après vous notre projet est il possible?

Cordialement